SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
60, rue des Frères-Flavien - 75976 Paris cedex 20

CREATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Bulletin à retourner avec votre RIB/IBAN à la Fondation de l'Armée du Salut
60 rue des Frères Flavien – 75976 Paris cedex 20

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation de l'Armée du Salut à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions données par ce mandat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ; sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Numéro de RUM (vous sera communiqué ultérieurement) : _____

Identification du créancier :
Fondation de l'Armée du Salut
60 rue des Frères Flavien
75976 Paris cedex 20

ICS : FR12ZZZ461514

Oui, je m'engage à soutenir de manière régulière la Fondation de l'Armée du Salut par prélèvement automatique :

Montant du prélèvement :
□ 10€ □ 30€
□ 45€ □ 60€

Autre montant : _____€

Périodicité des versements :
□ Mensuelle □ Trimestrielle
□ Semestrielle □ Annuelle

Prélèvement à effectuer au choix :
□ le 1 de chaque période
□ le 15 de chaque période

Si aucune date de prélèvement n'est mentionnée, le prélèvement aura lieu le 15 de chaque période.

Débiteur :
Nom : ……
Prénom : ……...
Adresse : ……
……
Code postal : ……..
Ville : ……

Etablissement bancaire :
Nom : ……
Adresse : ……
……
Code postal : ……
Ville : ……

Coordonnées du compte à débiter :

IBAN - Identifiant International de compte bancaire

BIC - code d'identification bancaire

Le code bic peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à : _____ **le** _____/_____/_____ **Signature** _____

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant dans notre fichier (loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978). Si vous ne souhaitez pas que votre adresse soit prêtée à d'autres organismes ou qu'elle soit traitée informatiquement hors de l'Union Européenne, cochez cette case □

Vos déductions fiscales :

Vous recevrez, chaque année, un reçu fiscal récapitulant l'ensemble des dons effectués par prélèvement automatique.

Vous bénéficiez d'une déduction fiscale de votre impôt égale à **75% du montant de votre don** dans la limite de 1 000 € (plafond 2025). Au-delà de ce plafond, votre don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Si vous êtes redevable de l'Impôt sur la Fortune Immobilière, vous pouvez déduire **75% du montant de votre don** à la Fondation de l'Armée du Salut (dans la limite de 50 000€).

Pour tout renseignement sur votre prélèvement, vous pouvez contacter le Service Donateurs par téléphone au 01 43 62 24 18 ou par mail : donateurfondation@armeedusalut.fr